

Conditions générales

Programme : « Ma Carte Carrefour »

09 octobre 2023

1. Objet du Programme « Ma Carte Carrefour »

1) Le Programme de Fidélité « Ma Carte Carrefour » (ci-après désigné « Programme de Fidélité ») est un programme de fidélisation de clientèle proposé, en France métropolitaine (Corse et Monaco comprises), par la Société Carrefour France, SAS au capital de 1 994 899 667,21 euros dont le siège social se situe ZI Route de Paris, 14100 Mondeville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 672 050 085 (ci-après désignée « la Société Carrefour France »).

La Carte Carrefour permet à son bénéficiaire, sur simple présentation de celle-ci lors de son passage en caisse dans les Magasins Participants (magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Market, Market, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, Carrefour Bio et Carrefour Montagne), ou lors de ses achats effectués sur les Sites Internet Participants (Carrefour drive, Carrefour Market drive, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express) de profiter d'avantages sur certains produits (les « Avantages Fidélité »). Il est précisé que les Magasins et Sites Internet Participants ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages Fidélité pour les mêmes produits et au même moment. Lors de la diffusion des offres par la Société Carrefour France, il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.

2) Les Avantages Fidélité sont, en fonction des offres proposées :

- soit cumulés sur un compte (le « Compte Fidélité Carrefour ») puis utilisables sur des prochains achats ;
- soit déduits directement sur le ticket de caisse ou la commande.

3) Le Programme de Fidélité est ouvert à tous les titulaires de la Carte Carrefour, en cours de validité. Il est précisé que les titulaires d'une des cartes de paiement émises par Carrefour Banque (ci-après désignée la « Carte PASS »), dès lors qu'ils ont demandé le rattachement de leur Carte PASS au Programme de Fidélité, pourront bénéficier des avantages du Programme de Fidélité qui s'ajouteront à ceux qui leur sont déjà réservés.

4) La Carte Carrefour n'est en aucun cas une carte de paiement.

2. Adhésion au Programme de Fidélité

2.1. Qui peut adhérer ?

Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et demeurant en France métropolitaine, Corse comprise, ou dans l'un des pays frontaliers (Grande-Bretagne comprise), peuvent adhérer au Programme de Fidélité et en faire valoir ses droits. L'adhérent doit être un consommateur, c'est-à-dire qu'il agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. Une personne morale (société, comité d'entreprise, association...) ou une personne physique, qui agit à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, qui effectuerait des achats pour son compte, ne peut donc en aucun cas bénéficier ou faire

bénéficier à une personne physique (même si cette dernière a adhéré au Programme de Fidélité) des avantages du Programme de Fidélité. En outre, compte tenu du fait que l'adhérent est un particulier, celui-ci ne pourra en aucun cas demander une facture avec TVA dès lors qu'il a présenté sa Carte Carrefour lors de ses achats ou en cas de paiement de ses achats avec une Carte PASS.

Les titulaires d'une Carte PASS, qui ont adhéré au Programme de Fidélité, n'ont pas besoin de présenter La Carte Carrefour en caisse. Le paiement de leurs achats avec leur Carte PASS leur permettra de bénéficier des avantages du Programme de Fidélité.

2.2. Comment adhérer ?

L'adhésion au Programme de Fidélité est gratuite. L'adhésion peut se faire :

Si le client souhaite une Carte dématérialisée :

- depuis l'application mobile Carrefour, application à télécharger gratuitement depuis l'App Store ou Google Play ou directement depuis le site carrefour disponible à l'adresse suivante <http://www.carrefour.fr/services/applis-mobile>. La Carte Carrefour est alors dématérialisée et rattachée à l'application mobile Carrefour.
- sur le site www.carrefour.fr. La Carte Carrefour sera uniquement dématérialisée et peut être rattachée à l'application mobile Carrefour.

Si le client souhaite une Carte physique :

- à l'accueil des magasins Carrefour, Carrefour Market, Market et de Proximité via une plateforme d'adhésion où une Carte Carrefour physique sera remise à l'adhérent.

Il ne pourra être délivré qu'une seule Carte Carrefour par foyer (personnes vivant sous le même toit). Avec cette Carte, il sera remis à l'adhérent 2 cartes porte-clés (mini-cartes) afin de permettre aux membres d'un même foyer de cumuler des Avantages Fidélité sur le même Compte Fidélité Carrefour. Un même foyer ne peut donc ouvrir qu'un seul Compte Fidélité Carrefour.

La Carte Carrefour ne peut être utilisée que par son titulaire ou un membre de son foyer (personnes vivant sous le même toit). Autrement dit, la Carte Carrefour ne peut pas être cédée ou prêtée à un tiers (une personne en dehors de son foyer).

Les titulaires d'une des Cartes PASS peuvent demander la Carte Carrefour (et inversement). Dans ce cas, toutes les Cartes (Carte(s) Pass et Carte Carrefour) devront être rattachées au même Compte Fidélité Carrefour, et ce dans la mesure où un seul Compte Fidélité Carrefour ne peut être ouvert pour un même foyer.

En outre, les personnes détenant, au sein d'un même foyer plusieurs Carte(s) PASS et/ou Carte(s) Carrefour (notamment du fait de la perte d'une de leurs cartes, en cas de rapprochement de deux foyers qui détenaient chacun un Compte Fidélité Carrefour...) doivent indiquer à la Société Carrefour France leur souhait de rattacher ces différentes cartes au même Compte Fidélité Carrefour. En l'absence de cette indication, la Société Carrefour France se réserve le droit de choisir la carte qui bénéficiera de ce Programme.

Les adhérents autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société Carrefour France, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des adhésions reçues. Dans ce cas, la Société Carrefour France demandera à l'adhérent, par courriel ou/et par courrier, de lui envoyer les éléments justificatifs dans un délai de quinze (15) jours à

compter de la réception de la demande. Si l'adhérent ne transmet pas les éléments demandés dans le délai susvisé, la Société Carrefour France se réserve le droit de désactiver la ou les Cartes Carrefour et l'adhérent ne pourra pas bénéficier et/ou utiliser les Avantages du Programme de Fidélité Carrefour tant que les éléments justificatifs n'ont pas été reçus et vérifiés par la Société Carrefour France.

En cas de suspicion de fraude, la Société Carrefour France se réserve également le droit de désactiver immédiatement la ou les Carte Carrefour en attendant de recevoir et de procéder à la vérification des éléments justificatifs. Dans ce cas, l'adhérent ne pourra pas bénéficier et/ou utiliser les Avantages du Programme de Fidélité Carrefour tant que les éléments justificatifs n'ont pas été reçus et vérifiés par la Société Carrefour France.

L'adhésion au Programme de Fidélité étant limitée à 1 (une) par foyer (personnes vivant sous le même toit), toute tentative de fraude de la part d'un adhérent pourra entraîner la nullité de toutes ses cartes de fidélité. Aucune inscription à ce programme par courrier ou par téléphone ne sera prise en compte.

3. Les Avantages du Programme de Fidélité

3.1. Détail des Avantages Fidélité

Le Programme de Fidélité permet à ses adhérents, sur présentation par l'adhérent de sa Carte Carrefour ou saisie du numéro de sa Carte Carrefour ou lors du paiement de leurs achats avec une des Cartes PASS, d'acquies des Avantages Fidélité. Le détail des Avantages Fidélité est consultable en **annexe 1**.

3.2. Conditions d'acquisition des Avantages fidélités

Lorsqu'un produit bénéficie à la fois de plusieurs Avantages Fidélité, **seule la réduction la plus avantageuse sera automatiquement créditée sur le Compte Fidélité Carrefour.**

L'octroi des Avantages Fidélité est conditionné à l'achat de produits. Par conséquent, en cas de demande de remboursement du ou des produits achetés ayant fait bénéficier l'Adhérent d'un Avantage Fidélité, la Société Carrefour France pourra décider au choix, de débiter automatiquement le Compte Fidélité Carrefour de l'Adhérent du montant des réductions octroyées ou de déduire les réductions octroyées du montant à rembourser. La demande de remboursement devra respecter les conditions de l'engagement « le droit de changer d'avis » proposé par les hypermarchés Carrefour ou la garantie fraîcheur « satisfait ou remboursé » proposé par les supermarchés Carrefour Market et les hypermarchés Carrefour ou encore le « droit de rétractation » prévu pour les magasins à enseigne Carrefour drive ou Carrefour Market drive. Les conditions de ces engagements sont disponibles dans les magasins à enseigne Carrefour, ou Carrefour Market ainsi que sur carrefour.fr.

Il est rappelé que **les Magasins et Site Internet Participants ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages Fidélité pour les mêmes produits et au même moment. Lors de la diffusion des offres il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.**

4. Les relevés des Avantages Fidélité

Les Avantages Fidélités cumulés sur chaque transaction seront inscrits systématiquement dans une section dédiée en bas du Ticket de caisse de l'Adhérent (sous réserve que la Carte ait été scannée en caisse). Cette section pourra comporter le montant des Avantages acquis pendant la transaction. À noter que cette section dédiée en bas du Ticket de caisse s'applique également sur le Ticket dématérialisé disponible sur l'application Carrefour et sur carrefour.fr

L'adhérent pourra également connaître la somme des Avantages Fidélité obtenus en consultant son espace client sur l'application Carrefour ou sur carrefour.fr.

Le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent pouvant faire l'objet d'un traitement informatique, des différences peuvent être constatées entre le solde mentionné sur le ticket et le montant réellement cumulé sur le Compte Fidélité Carrefour (notamment en cas de demande de remboursement d'un produit bénéficiant d'une Réduction Fidélité ou de dépassement du nombre maximum de Réductions Fidélité attribuées par produit et spécifié sur l'offre).

Si l'adhérent souhaite connaître le détail de son relevé, il peut :

- soit se connecter via son « espace perso » sur le site Internet www.carrefour.fr muni de son numéro de Carte Carrefour ou de sa Carte PASS et de son Code Cagnotte,,
- soit contacter le Service Client au 0 980 980 007 (prix d'un appel local)

5. Utilisation des Avantages Fidélité acquis

Les Avantages Fidélité sont cumulés sur un compte relié à la Carte Carrefour (le « Compte Fidélité Carrefour ») ou déduits directement sur le Ticket de caisse (Coupons Fidélité et Remises Fidélité Immédiates) en fonction des offres proposées.

Concernant les Avantages Fidélité alimentant le Compte Fidélité Carrefour, l'adhérent pourra les utiliser directement grâce à sa Carte Carrefour (Cagnotte Fidélité), et ce **sous 48h après leur acquisition**. L'adhérent devra présenter à l'hôte(sse) de caisse sa Carte Carrefour, lui indiquer le montant qu'il souhaite utiliser (*dans la limite du montant disponible sur son Compte Fidélité*) et valider ce montant grâce à un Code Cagnotte (*qu'il aura créé ou modifié à l'accueil des magasins Carrefour et Carrefour Market, sur carrefour.fr ou l'application mobile via son « espace perso », ou bien en appelant le 0 980 980 007 (prix d'un appel local)*).

Les Avantages Fidélité sont à valoir sur les prochains achats (hors cartes cadeaux, carburant, billetterie spectacles, assurances, services financiers, vidange et soins auto, hors stations autoroute à enseigne Carrefour). Ils sont valables dans tous les Magasins, Agences Carrefour Voyages et Sites Internet Participants.

ATTENTION : Les montants cumulés sur le Compte Fidélité Carrefour sont **valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante**. Passé cette date, les Avantages Fidélité acquis seront définitivement perdus uniquement pour les clients n'ayant pas présenté leur carte (Carte Carrefour ou Carte PASS) au cours de l'année en magasin ou e-commerce.

Exemple : vous avez acquis des Avantages Fidélité le 29 avril 2022, et vous n'avez pas présenté votre Carte sur l'année 2023, vos avantages seront périmés le 1er janvier 2024.

Les clients n'ayant pas effectué de transaction sur l'année 2021 verront leur cagnotte se périmer.

Tant que la Carte est présentée en magasin ou sur carrefour.fr (Drive, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express), tous les **avantages** sont automatiquement **reconduits** jusqu'au 31 décembre de **l'année suivante**.

Il appartient donc à l'Adhérent de continuer à présenter sa Carte lors de son passage en caisse, dans les délais impartis, s'il ne souhaite pas les perdre.

Carrefour se réserve le droit de désactiver un Compte Fidélité Carrefour qui n'a pas été utilisé pendant 12 mois consécutifs et/ou qui comporte un solde cagnotte négatif. Le compte sera remis à zéro avant clôture. La Carte Carrefour doit être activée dans un délai de 3 mois suivant le premier achat avec cette carte. En cas de non activation, Carrefour se réserve le droit de désactiver ce Compte Fidélité Carrefour.

Il appartient donc à l'Adhérent d'activer sa carte dans les délais impartis. Il peut l'activer en :

- se rendant sur carrefour.fr ou dans son application mobile
- à l'accueil de son Hypermarché Carrefour ou de son Supermarché Carrefour Market
- en appelant le 0 980 980 007 (prix d'un appel local).

6. Restitution de « La Carte Carrefour »

Tout manquement aux présentes conditions générales, dont la gravité justifierait à elle seule la restitution de la Carte Carrefour aux torts exclusifs de l'adhérent, toute utilisation abusive ou frauduleuse par tout détenteur de la Carte Carrefour ou tout tiers agissant pour le compte d'un détenteur de carte, pourra entraîner de plein droit :

- 1) la restitution de la Carte Carrefour ;
- 2) L'annulation des Avantages Fidélité sans compensation d'aucune sorte.

7. Perte, vol ou détérioration de « la Carte Carrefour »

La Société Carrefour France ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration de la Carte Carrefour par l'adhérent.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de La Carte Carrefour, l'Adhérent devra contacter le Service Client en appelant le 0 980 980 007 (prix d'un appel local) afin de demander l'envoi postal d'une Carte Carrefour identique. Une nouvelle carte lui sera remise et l'Adhérent pourra de ce fait conserver le même Compte Fidélité et conserver ses avantages. Entre le moment où la carte a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée à l'accueil du magasin, la Société Carrefour France est déchargée de toute responsabilité et le titulaire de la Carte ne pourra pas demander le remboursement total ou partiel des avantages perdus.

8. Modification de coordonnées

Seul le titulaire de la Carte Carrefour peut accéder ou apporter des modifications aux informations le concernant.

Tout changement d'adresse, de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire, devra être notifié à la Société Carrefour France, dans les meilleurs délais via un des moyens de communication suivant :

- En appelant le service client au 0 980 980 007 (prix d'un appel local)
- En écrivant via le formulaire <https://www.carrefour.fr/nous-contacter/fidelite/formulaire>
- Via l'accueil de votre magasin Carrefour Market
- Via la messagerie Facebook du compte Carrefour <https://www.facebook.com/carrefour>

L'adhérent garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes qu'il aurait fournies.

9. Modifications du Programme de Fidélité

La Société Carrefour France se réserve le droit de modifier ou de supprimer à tout moment, sous réserve d'en informer par courrier et/ou par affichage en magasin les adhérents en respectant un préavis d'un mois, le Programme de Fidélité (conditions d'adhésion, avantages liés à la Carte Carrefour...) et/ou les modalités de l'utilisation de La Carte Carrefour.

La Société Carrefour France pourra notamment modifier ou supprimer tout avantage du Programme de Fidélité.

En cas d'arrêt du Programme de Fidélité, la Société Carrefour France accordera pendant un mois aux adhérents la possibilité d'utiliser leurs Avantages Fidélité qu'ils auront préalablement acquis. A défaut d'utilisation de ces Avantages Fidélité à l'initiative de l'adhérent, les Avantages Fidélité seront définitivement perdus.

10. Politique générale de protection des données

La politique générale de protection des données personnelles disponible à l'adresse <https://www.carrefour.fr/articles/politique-generale-protection-donnees-personnelles> s'applique pour tous les adhérents à la Carte Carrefour.

11. Acceptation des conditions générales d'utilisation de la Carte Carrefour

Le simple fait d'adhérer au Programme de Fidélité entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales.

Les conditions générales d'utilisation de la Carte Carrefour peuvent être obtenues, sur demande, à :

- l'accueil des Magasins Participants ou
- sur le site Internet www.carrefour.fr

12. Réclamation éventuelle

12.1. Réclamation sur l'octroi des « Avantages Fidélité »

En cas de réclamation l'adhérent pourra adresser une demande à la Société Carrefour France afin qu'un contrôle soit effectué par cette dernière. Cette demande devra être effectuée :

- via le formulaire de contact sur [carrefour.fr](https://www.carrefour.fr/services/nous-contacter/formulaire) disponible à l'adresse : <https://www.carrefour.fr/services/nous-contacter/formulaire>
- en appelant le service client au 0 980 980 007 (prix d'un appel local)

- en écrivant à « La Carte Carrefour – 19 rue Nicolas Leblanc - CS 30078 - 33693 MERIGNAC Cedex ».

L'adhérent devra joindre à sa réclamation :

- ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville et numéro de la Carte Carrefour ou son numéro de dossier qui figure sur son relevé Compte PASS et/ou sur la Carte PASS),
- le ticket de caisse original (pas de photocopie).

Afin de faciliter les recherches, la Société Carrefour France conseille à l'adhérent d'envoyer sa réclamation dans un délai d'un mois à compter de l'octroi de l'Avantage Fidélité. Si le contrôle indique que l'anomalie est imputable à la Société Carrefour France, le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent sera crédité des réductions non octroyées.

Il est précisé que les données transmises dans le cadre de la réclamation de l'Adhérent seront conservées par la Société Carrefour France pendant la durée de prescription légale applicable.

12.2. Réclamation sur l'utilisation des « Avantages Fidélité »

Toute réclamation effectuée au-delà de la période de validité d'un avantage ne pourra être prise en compte.

Pour toute réclamation concernant l'utilisation des Avantages Fidélité Carrefour, il convient de contacter la Société Carrefour France :

- via le formulaire de contact sur [carrefour.fr](https://www.carrefour.fr/services/nous-contacter/formulaire) disponible à l'adresse : <https://www.carrefour.fr/services/nous-contacter/formulaire>,
- par téléphone au **0 980 980 007 (prix d'un appel local)** ou
- par courrier (« La Carte Carrefour – 19 rue Nicolas Leblanc - CS 30078 - 33693 MERIGNAC Cedex »).

La réclamation doit impérativement intervenir, dans tous les cas, dans un délai de 2 mois à compter de l'utilisation des Avantages Fidélité Carrefour.

En raison notamment de certaines fraudes constatées dans le cadre de l'utilisation des Avantages Fidélité Carrefour, il est précisé que la Société Carrefour France adressera un modèle d'attestation à l'Adhérent aux termes duquel l'Adhérent confirmera qu'il n'a jamais utilisé les Avantages Fidélité Carrefour objet de sa réclamation. L'Adhérent devra obligatoirement recopier l'attestation de manière manuscrite, la dater et la signer. Conformément à l'article 202 du Code de Procédure Civile, l'adhérent devra joindre à cette attestation une copie de tout document officiel justifiant de son identité et comportant sa signature. La Société Carrefour France se réserve la possibilité de produire ces pièces aux autorités judiciaires afin de contribuer à l'identification des auteurs des fraudes.

Passé le délai de deux mois et/ou en l'absence de transmission de l'attestation dûment signée (accompagnée d'un justificatif d'identité), le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent ne pourra pas être recredité.

En cas de réclamation justifiée et adressée dans le délai susvisé, la Société Carrefour France recreditera le Compte Fidélité Carrefour du montant des Avantages Fidélité, objet de la réclamation.

Il est précisé que les données transmises dans le cadre de la réclamation de l'Adhérent seront conservées par la Société Carrefour France pendant la durée de prescription légale applicable.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent désigné par le Code de Procédure Civile.

Annexe 1

Détail des Avantages Fidélité

Il est rappelé que les Magasins et Sites Internet Participants ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages Fidélité pour les mêmes produits et au même moment. Lors de la diffusion des offres, il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.

▪ **Les « Primes Fidélité » :**

L'adhésion aux Primes Fidélité est gratuite et réservée aux détenteurs de la Carte Carrefour / Carte PASS. L'adhésion peut se faire :

- depuis l'application mobile Carrefour via la rubrique « Mon compte - Fidélité », application à télécharger gratuitement depuis l'App Store ou Google Play ou directement depuis le site carrefour disponible à l'adresse suivante <http://www.carrefour.fr/services/applis-mobile>.
- sur le site www.carrefour.fr via la rubrique « Mes avantages Fidélité ».
- à l'accueil des magasins Carrefour, Carrefour Market, Market

L'adhérent peut bénéficier des Primes Fidélité immédiatement sur carrefour.fr (Drive, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express), sous 48h dans les magasins Carrefour, Carrefour Market, Market, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, Carrefour Montagne et Carrefour Bio, à l'exception de la Prime Marché qui n'est pas valable dans les Hypermarchés Carrefour. Enfin, l'adhérent peut également bénéficier des Primes Fidélité depuis Uber Eats en rattachant sa Carte Carrefour. Les avantages pour les commandes passées depuis Uber Eats sont crédités à compter de 5 jours ouvrés.

Pour tout achat des produits listés au paragraphe suivant, l'adhérent bénéficie d'une remise créditée sur le Compte Fidélité de 10% en présentant sa Carte Carrefour **OU** de 15% en réglant au comptant ou à crédit avec sa Carte PASS rattachée au Programme de Fidélité Carrefour. Il est précisé que les deux types de remise (10% ou 15%) ne sont pas cumulables.

Les produits concernés par les avantages des Primes Fidélité sont les suivants :

- **Prime Bio** : tous les jours sur tous les produits de la marque Carrefour Bio et Carrefour Soft Bio.
- **Prime Nutri-Score A** : tous les jours sur tous les produits Nutri-score A de la marque Carrefour Classic'
- **Prime Marché** : tous les jours sur tous les produits du rayon Fruits et Légumes (hors produits réfrigérés, surgelés, conserves, fruits et légumes sec ou produits vendus en lots. Les produits à prix ronds à 0,99€ sont exclus de la Prime Marché dans les magasins Carrefour Market) exclusivement dans les magasins à enseignes Carrefour Market, Contact, City, Express et leur Drive.

ATTENTION :

- Les Primes Fidélités ne se cumulent pas avec les promotions en cours et ne s'appliquent pas sur les produits vendus en lot et sur les produits présents dans les catalogues en cours.
 - Les Primes Bio, Nutri-Score A, et Marché ne se cumulent pas entre elles (Ex : si un produit bénéficie à la fois de la Prime Bio et de la Prime Marché, une seule réduction sera automatiquement créditée sur le Compte de Fidélité).
 - Concernant nos magasins de proximité - Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express - le client adhérent à la Prime Marché mais non adhérent à la Prime Bio ne pourra pas bénéficier des 10% sur les produits de marque Carrefour Bio. Il devra s'inscrire à la Prime Bio pour bénéficier des avantages en lien avec cette marque.
 - CARREFOUR se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les listes des produits concernés par les Primes Fidélités. Aussi, l'adhérent est invité à les consulter régulièrement afin de se tenir informé des évolutions les plus récentes.
 - Programme "Clubs de Sport" : Du 23/08/2023 au 31/06/2024, l'adhérent a également la possibilité de choisir son club de sport sur l'application Carrefour. Grâce à ses achats de produits des Primes Fidélité, l'adhérent cumule des points (1 produit acheté = 1 point dans le compteur) qui seront automatiquement attribués au club sélectionné par l'adhérent. Les points permettront aux clubs de bénéficier de dotations sportives afin d'améliorer la pratique sportive au sein de ces clubs. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la FAQ dédiée au Programme Clubs de Sport depuis le site carrefour disponible à l'adresse suivante https://www.carrefour.fr/services/carte-carrefour/clubs-de-sport?cms_preview_id=132105&cms_preview_date=1692309645. L'ensemble des 370 000 clubs de sport dont l'entité juridique est une association sont référencés sur ce Programme.
- **Les « Réductions Fidélité Classique »** : L'adhérent pourra bénéficier de réductions sur des produits ou des lots de produits (identiques ou différents) signalés en magasin ou sur les sites internet, par des affichettes, **et/ou** dans les catalogues ou par tout autre moyen. Ces réductions sont créditées sur le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent.

Les «Réductions Fidélité Classique» sont **limitées**, par offre et par foyer, à **six (6)** produits dans les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Market, Market, Carrefour drive, Carrefour Market drive, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express sauf :

- les offres de téléphonie mobile Carrefour Mobile : 5 packs,
- les autres offres de téléphonie mobile : 2 packs.

Pour certaines « Réductions Fidélité Classique », une limite par produit, pendant la période de l'offre et par foyer peut être différente. De même, pour l'achat de plusieurs produits (quelque soit la variété, parfum, modèle...) figurant dans une même offre, le remboursement pourra être effectué dans la limite indiquée sur le support publicitaire.

- **Les « Coupons Fidélité »** : L'adhérent pourra se voir attribuer un Coupon Fidélité dans son espace personnel sur son application mobile Carrefour, sur carrefour.fr, à son domicile ou lors d'un passage en caisse et sur présentation de sa Carte Carrefour ou de sa Carte PASS. Les coupons digitaux proposés dans son espace personnel sur son application mobile Carrefour et sur carrefour.fr pourront

être chargés directement dans sa Carte Carrefour de manière dématérialisée. Sur présentation de sa Carte Carrefour ou de paiement avec sa Carte PASS, l'adhérent bénéficiera de la réduction correspondante. En fonction de l'offre proposée, et sous réserve que le Coupon Fidélité soit présenté pendant la durée de validité indiquée sur ce dernier, la réduction figurant sur ce coupon sera soit déduite immédiatement de son ticket de caisse, soit créditée sur son Compte Fidélité Carrefour. Le Coupon Fidélité précise également le ou les magasins dans lequel il peut être utilisé. Il ne sera accepté qu'un seul Coupon Fidélité par offre. La reproduction des Coupons Fidélité est interdite : aucune photocopie ne sera acceptée. Les coupons chargés dans la Carte Carrefour seront inactivés après leur utilisation.

- **Les Réductions Fidélité « Carrefour Voyages » :**

En réservant un voyage en agence (hors agences franchisées voir liste en Annexe 3) ou sur le site de Carrefour Voyages (<https://urlz.fr/hzdu>), le client peut de remise Fidélité :

- En présentant sa Carte Carrefour, 0,50 % du prix de son voyage (Hors Taxe aéroport) sera crédité
- En payant avec sa Carte Pass, de 0,75 % du prix de son voyage (Hors Taxe aéroport) sera crédité

Le montant sera crédité sur la carte de fidélité sous 48h maximum après le départ effectif. En cas d'annulation du séjour, les euros cumulés seront également annulés.

Utilisation de la cagnotte chez Carrefour Voyages :

Le client peut utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Fidélité Carrefour pour financer son séjour, le montant sera déduit de sa carte au moment du paiement.

En cas d'annulation du séjour, le client sera remboursé du montant de la Cagnotte qu'il aura utilisé via une carte cadeau valable pendant 1 an dans plus de 2900 points de vente Carrefour, dans les billetteries Carrefour Spectacles et les agences Carrefour Voyages.

Voir liste des magasins participants via le lien suivant :

<https://www.cartecadeau.pro.carrefour.fr/data/filemanager/cms/ou-depenser-ma-carte-liste-magasins-acceptant-la-e-carte-et-la-carte-carrefour.pdf>

- **Les Réductions Fidélité « Journées Carte PASS » :** 3 euros sont crédités sur le Compte Fidélité Carrefour de l'adhérent par tranche de 60 euros d'achats de produits alimentaires et/ou non alimentaires, dans la limite de 399€ euros recredités sur le compte fidélité. L'offre s'applique sur le montant payé avec la Carte PASS lors d'un même passage en caisse (aucun cumul des montants payés lors de plusieurs passages en caisse, lors d'une même journée, ne sera effectué). Les tranches d'achat de 60 euros se calculent sur le total net du ticket, c'est-à-dire après déduction des remises immédiates.

Sont concernés par cette offre les produits proposés uniquement par les hypermarchés Carrefour à l'exception de l'ensemble des cartes cadeaux (cartes cadeaux Carrefour et cartes cadeaux "thématiques"). Ne sont donc pas concernés le carburant, l'Espace Voyages, la Billetterie Spectacles, les Assurances, les Services Financiers, la Vidange et soins auto. Les magasins qui proposent une « Journée Carte PASS » ainsi que le jour de la semaine où se déroule cette « Journée Carte PASS » sont indiqués en ***annexe 2***.

Seuls les hypermarchés à enseigne Carrefour proposent cet Avantage Fidélité.

- **Le Programme de Fidélité sur Uber Eats :** Votre Programme de Fidélité est également valable sur Uber Eats. En achetant des produits éligibles aux Primes Fidélité dans l'un de nos magasins Carrefour

City, Carrefour Express et Carrefour Contact présents sur Uber Eats, l'adhérent bénéficie d'une remise créditée sur le Compte Fidélité de 10% en ayant rattaché sa Carte Carrefour sur Uber Eats **OU** de 15% en ayant rattaché sa Carte PASS. Il est précisé que les deux types de remise (10% ou 15%) ne sont pas cumulables.

Utilisation de la cagnotte sur Uber Eats : L'adhérent ne peut pas utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Fidélité Carrefour lors de son paiement sur Uber Eats. Les avantages pour les commandes passées depuis Uber Eats sont crédités à compter de 5 jours ouvrés et utilisables dans l'ensemble de nos magasins éligibles au Programme de Fidélité Carrefour, sauf magasins exclus présents en annexe 4 de ces présentes conditions.

Annexe 2

Liste des hypermarchés à enseigne Carrefour participant aux « Journées Carte PASS »

Il est rappelé que seuls les hypermarchés Carrefour proposent la « Journée Carte PASS ».

NOM DU MAGASIN	JOURNEES PASS	CODE POSTAL	COMMUNE
AIRE SUR LA LYS	Mardi	62120	AIRE-SUR-LA-LYS
AIX EN PROVENCE	Mercredi	13290	AIX EN PROVENCE
AJACCIO FINOSELLO	Mardi et jeudi	20000	AJACCIO
ALENCON CONDE	Mardi	61250	CONDE-SUR-SARTHE
AMIENS	Mardi	80000	AMIENS
ANGERS GRAND MAINE	Mercredi et samedi	49000	ANGERS
ANGERS St SERGE	Mardi et samedi	49000	ANGERS
ANGLET	Mardi	64600	ANGLET
ANGOULINS	Mercredi	17690	ANGOULINS
ANNECY	Mardi	74000	ANNECY
ANTIBES	Mardi	6600	ANTIBES
ARMENTIERES	Jeudi	59280	ARMENTIERES
ATHIS MONS	Mardi	91200	ATHIS MONS
AUBERVILLIERS	Mercredi	93300	AUBERVILLIERS
AUCH	Mardi	32000	AUCH
AUCHY LES MINES	Jeudi	62138	AUCHY LES MINES
AULNAY S/S BOIS	Mardi	93600	AULNAY S/S BOIS
AULNOY LEZ VALENCIENNE	Mardi	59300	AULNOY LEZ VALENCIEN
AVIGNON	Mardi	84000	AVIGNON
BARENTIN	Mercredi	76360	BARENTIN
BAYEUX	NON	14400	BAYEUX
BAYONNE	Jeudi	64990	ST PIERRE D'IRUBE
BEAUCAIRE	Jeudi	30300	BEAUCAIRE
BEAUNE	NON	21200	BEAUNE
BEAUVAIS	Mardi	60000	BEAUVAIS
BEAUVAIS CENTRE	Jeudi	60000	BEAUVAIS

NOM DU MAGASIN	JOURNEES PASS	CODE POSTAL	COMMUNE
BELLEGARDE SUR VALSERINE	NON	1200	BELLEGARDE S/VALSERI
BELLE EPINE / RUNGIS	Jeudi	94320	THIAIS
BELLEY	NON	1300	BELLEY
BERCK	Mardi	62600	BERCK
BERCY 2	Jeudi	94220	CHARENTON LE PONT
BESANCON CHALEZEULE	Jeudi	25220	CHALEZEULE
BESANCON VALENTIN	Mardi	25480	ECOLE VALENTIN
BOISSEUIL	Mardi	87220	BOISSEUIL
BORDEAUX BEGLES	Mardi	33130	BEGLES
BOURG EN BRESSE	Mardi	1000	BOURG EN BRESSE
BOURGES	Mardi	18000	BOURGES
BREST	Lundi à Jeudi	29200	BREST
BRIVE LA GAILLARDE	Mardi	19100	BRIVE LA GAILLARDE
CAEN	Mercredi	14000	CAEN
CAHORS	Mardi	46000	CAHORS
CALAIS	Mardi	62100	CALAIS
CARCASSONNE	Jeudi	11000	CARCASSONNE
CARRE SENART	Mercredi	77127	LIEUSAIN
CHALON S/SAONE SUD	Mardi	71100	CHALON S/SAONE
CHALON EN CHAMPAGNE	Mardi	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
CHALON S/SAONE NORD	Jeudi	71100	CHALON S/SAONE
CHAMBERY BASSENS	Jeudi	73000	BASSENS
CHAMBERY CHAMNORD	Mardi	73000	CHAMBERY
CHAMBOURCY	Mardi	78240	CHAMBOURCY
CHAMPS SUR MARNE	Mercredi	77420	CHAMPS S/MARNE
CHARLEVILLE MEZIERES	Mardi	8000	CHARLEVILLE MEZIERES
CHARTRES	Mardi	28000	CHARTRES
CHATEAU THIERRY	Mercredi	2400	CHATEAU THIERRY
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	Mardi	13220	CHATEAUNEUF LES MART

NOM DU MAGASIN	JOURNEES PASS	CODE POSTAL	COMMUNE
CHATEAUROUX	Mardi	36000	CHATEAUROUX
CHELLES	Mercredi	77500	CHELLES
CHERBOURG	Mardi	50100	CHERBOURG
CHOLET	Mardi	49300	CHOLET
CLAYES SOULLY	Mardi	77410	CLAYE SOULLY
CLUSES	Mardi	74300	CLUSES
COLLEGIEN	Mercredi	77090	COLLEGIEN
CONDE s/L ESCAUT	Mardi	59163	CONDE S/L'ESCAUT
COQUELLES	Jeudi	62231	COQUELLES
CRECHES SUR SAONE	Mardi	71680	CRECHES S/SAONE
CRETEIL	Mardi	94000	CRETEIL
CUSSET	Mardi	3300	CUSSET
DAX	Mardi	40100	DAX
DENAIN	Jeudi	59220	DENAIN
DIGNE	NON	4000	DIGNE LES BAINS
DIJON	Jeudi	21000	DIJON
DOUAI / FLERS	Mardi	59128	FLERS EN ESCREBIEUX
DRAGUIGNAN	Mardi	83300	DRAGUIGNAN
DRANCY	Mardi	93700	DRANCY
ECULLY	Mardi	69130	ECULLY
EPERNAY	Mardi	51200	EPERNAY
EPINAL - JEUXEY	Mardi	88000	JEUXEY
ETAMPES	Mardi	91150	ETAMPES
EVREUX GUICHAINVILLE	Mardi	27930	GUICHAINVILLE
EVRY	Mardi et Jeudi	91000	EVRY
FECAMP	Mardi	76400	FECAMP
FERNEY VOLTAIRE	Jeudi	1210	FERNEY VOLTAIRE
FEURS	NON	42110	FEURS
FLINS S/ SEINE	Mercredi	78410	FLINS S/SEINE

NOM DU MAGASIN	JOURNEES PASS	CODE POSTAL	COMMUNE
FOUGERES	Lundi à Jeudi	35300	FOUGERES
FOURMIES	Jeudi	59610	FOURMIES
FRANCHEVILLE	Jeudi	69340	FRANCHEVILLE
GENNEVILLIERS	Mardi	92230	GENNEVILLIERS
GIVORS	Mardi	69700	GIVORS
GOUSSAINVILLE	NON	95190	GOUSSAINVILLE
GRACES GUIGAMP	Lundi à Jeudi	22200	GRACES
GRENOBLE MEYLAN	Mercredi	38240	MEYLAN
GRENOBLE / ECHIROLLES	Jeudi	38130	ECHIROLLES
GRUCHET LE VALASSE	Mardi	76210	GRUCHET LE VALASSE
GUERET	Mardi	23000	GUERET
HAZEBROUCK	Mardi	59190	HAZEBROUCK
HEROUVILLE ST CLAIR	Jeudi	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
ISSOIRE	Mardi	63500	ISSOIRE
IVRY SUR SEINE	Mardi	94200	IVRY S/SEINE
LA CHAPELLE ST LUC 2	Mardi	10600	LA CHAPELLE ST LUC
LA CIOTAT	Mardi	13600	LA CIOTAT
LA ROCHE s/ YON route des Sables	Mercredi	85000	LA ROCHE S/YON
LA VILLE DU BOIS	Jeudi	91620	LA VILLE DU BOIS
LABEGE	Mardi	31670	LABEGE
LAON	Mardi	2000	LAON
LATTES	Mardi	34970	LATTES
LAVAL	Mardi	53000	LAVAL
LE CRES	Jeudi	34920	LE CRES
LE MANS	Mardi	72100	LE MANS
LES ULIS	Mardi	91940	LES ULIS
LESCAR	Mardi	64230	LESCAR
LESPARRE	NON	33340	LESPARRE MEDOC
L'HAY LES ROSES	Mardi	94240	L'HAY LES ROSES

NOM DU MAGASIN	JOURNEES PASS	CODE POSTAL	COMMUNE
LIBOURNE	Mardi	33500	LIBOURNE
LIEVIN	Jeudi	62800	LIEVIN
LILLE	Mardi	59000	LILLE
LIMAY	Vendredi	78520	LIMAY
L'ISLE ADAM	Mardi	95290	L'ISLE ADAM
L'ISLE D'ABEAU	Lundi à Jeudi	38080	L'ISLE D'ABEAU
LOMME	Mercredi	59160	LILLE
LORIENT	Lundi à Jeudi	56100	LORIENT
LORMONT	Mercredi	33310	LORMONT
LYON CONFLUENCE	NON	69002	LYON 02EME ARRT
LYON PART DIEU	Jeudi	69003	LYON 03EME ARRT
MARGENCEL	NON	74200	MARGENCEL
MARSEILLE LE MERLAN	Mardi	13014	MARSEILLE 14EME ARRT
MARSEILLE BONNEVEINE	Mardi	13008	MARSEILLE 08EME ARRT
MARSEILLE GRAND LITTORAL	Mardi	13015	MARSEILLE 15EME ARRT
MAUBEUGE	Mardi et Jeudi	59600	MAUBEUGE
MERIGNAC	Mardi	33700	MERIGNAC
MONACO	NON	98000	MONACO
MONDEVILLE	Mardi	14120	MONDEVILLE
MONT DE MARSAN	Mardi	40000	MONT DE MARSAN
MONT St AIGNAN	Jeudi	76130	MONT ST AIGNAN
MONTELMAR	Mardi	26200	MONTELMAR
MONTEREAU	Mardi	77130	MONTEREAU FAULT YONN
MONTESSON	Mardi	78360	MONTESSON
MONTIGNY Les CORMEILLES	Jeudi	95370	MONTIGNY LES CORMEIL
MONTLUCON	Mardi	3100	MONTLUCON
MONTREUIL	Mardi	93100	MONTREUIL
MOULINS	Mardi	3000	MOULINS
MULHOUSE ILLZACH	Mardi	68110	ILLZACH

NOM DU MAGASIN	JOURNEES PASS	CODE POSTAL	COMMUNE
NANTES BEAUJOIRE	Jeudi	44300	NANTES
NANTES BEAULIEU	Mercredi	44000	NANTES
NARBONNE	NON	11100	NARBONNE
NEVERS MARZY	Mardi	58180	MARZY
NICE / LINGOSTIERE	Mercredi	6200	NICE
NICE / TNL	Jeudi	6300	NICE
NIMES OUEST	Mardi	30000	NIMES
NIMES SUD	Jeudi	30000	NIMES
NIORT	Mardi	79000	NIORT
NOISY le GRAND	Jeudi	93160	NOISY LE GRAND
OLLIOULES	Mardi	83190	OLLIOULES
ORANGE	Mardi	84100	ORANGE
ORLEANS PLACE D ARC	Jeudi	45000	ORLEANS
ORMESSON	Lundi à Jeudi	94490	ORMESSON S/MARNE
PAIMPOL	Lundi à Jeudi	22500	PAIMPOL
PARIS AUTEUIL	Mardi	75016	PARIS 16EME
PERPIGNAN CLAIRA	Mardi	66530	CLAIRA
PERRIGNAN	Jeudi	66000	PERPIGNAN
PLOUZANE	Mardi et Jeudi	29280	PLOUZANE
PONTAULT COMBAULT	Mardi	77340	PONTAULT COMBAULT
PORT DE BOUC	Mardi	13110	PORT DE BOUC
PORTET sur GARONNE	Mercredi	31120	PORTET S/GARONNE
PUGET s/ ARGENS	Jeudi	83480	PUGET S/ARGENS
QUETIGNY	Mardi	21800	QUETIGNY
QUIMPER	Lundi à Jeudi	29000	QUIMPER
RAMBOUILLET	Jeudi	78120	RAMBOUILLET
REIMS CERNAY	Jeudi	51100	REIMS
REIMS TINQUEUX	Mardi	51430	TINQUEUX
RENNES ALMA	Lundi à Jeudi	35200	RENNES

NOM DU MAGASIN	JOURNEES PASS	CODE POSTAL	COMMUNE
RENNES CESSON SEVIGNE	Lundi à Jeudi	35510	CESSON SEVIGNE
RETHEL	NON	8300	RETHEL
RIOM	Mardi	63200	MENETROL
ROANNE (Mably)	NON	42300	MABLY
ROMORANTIN	NON	41200	ROMORANTIN LANTHENAY
ROSNY s/s BOIS	Mercredi	93110	ROSNY S/S BOIS
SALAISE sur SANNE	Mardi	38150	SALAISE S/SANNE
SALLANCHES	Mardi	74700	SALLANCHES
SANNOIS	Mercredi	95110	SANNOIS
SARAN	Mardi	45770	SARAN
SARTROUVILLE	Mercredi	78500	SARTROUVILLE
SEGNY	Mardi	1170	SEGNY
SENS MAILLOT	Mercredi	89100	SENS
SENS-VOULX	Mardi	89100	SENS
SERIGNAN	NON	34410	SERIGNAN
SETE - BALARUC le VIEUX	Mercredi	34540	BALARUC LE VIEUX
SEVRAN	Mardi	93270	SEVRAN
SOYAUX	Mardi	16800	SOYAUX
St ANDRE LES VERGERS	Jeudi	10120	ST ANDRE LES VERGERS
St BRICE s/s FORET	Mardi	95350	ST BRICE S/S FORET
St BRIEUC LANGUEUX	Lundi à Jeudi	22360	LANGUEUX
St CLEMENT de RIVIERE	Jeudi	34980	ST CLEMENT DE RIVIER
St MARD	Jeudi	77230	ST MARD
St DENIS	Mardi	93200	ST DENIS
St EGREVE	Mardi	38120	ST EGREVE
St HERBLAIN	Mardi	44800	ST HERBLAIN
St JEAN DE LUZ	Mardi	64500	ST JEAN DE LUZ
St JEAN DE VEDAS	Mercredi	34430	ST JEAN DE VEDAS
St MALO	Lundi à Jeudi	35400	ST MALO

NOM DU MAGASIN	JOURNEES PASS	CODE POSTAL	COMMUNE
St MARTIN AU LAERT	Mardi	62500	SAINT-MARTIN-LEZ-TAT
St MARTIN DES CHAMPS (AVRANCHES)	Lundi à Jeudi	50300	ST MARTIN DES CHAMPS
St PIERRE DES CORPS	Mardi	37700	ST PIERRE DES CORPS
St POL s/ MER	Mardi	59430	ST POL S/MER
St QUENTIN EN YVELINES	Mardi et Jeudi	78180	MONTIGNY LE BRETONNE
St RENAN	Mardi et Jeudi	29290	SAINT-RENAN
STAINS	Mercredi	93240	STAINS
Ste GENEVIEVE des BOIS	Mercredi	91700	STE GENEVIEVE DES BO
Ste MAXIME	NON	83120	STE MAXIME
TARNOS	Mercredi	40220	TARNOS
THIERS	Mardi	63300	THIERS
THIONVILLE	Mardi	57100	THIONVILLE
TOULON MAYOL	Mardi	83000	TOULON
TOULON GRAND VAR	Mardi	83160	LA VALETTE DU VAR
TOULOUSE	Mardi	31000	TOULOUSE
TOUQUES	Jeudi	14800	TOUQUES
TOURVILLE LA RIVIERE	Mardi	76410	TOURVILLE LA RIVIERE
TRANS EN PROVENCE	Mercredi	83720	TRANS EN PROVENCE
UZES	Mardi	30700	UZES
VANNES	Lundi à Jeudi	56000	VANNES
VAULX EN VELIN	Jeudi	69120	VAULX EN VELIN
VENETTE	Mardi	60280	VENETTE
VENISSIEUX	Mardi	69200	VENISSIEUX
VERNON	NON	27200	VERNON
VILLABE	Mardi	91100	VILLABE
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	Jeudi	12200	VILLEFRANCHE DE ROUE
VILLEJUIF	Mercredi	94800	VILLEJUIF
VILLENEUVE la GARENNE	Mercredi	92390	VILLENEUVE LA GARENN
VILLEURBANNE	Mardi	69100	VILLEURBANNE

NOM DU MAGASIN	JOURNEES PASS	CODE POSTAL	COMMUNE
VILLIERS EN BIÈRE	Jeudi	77190	VILLIERS EN BIÈRE
VITROLLES	Mardi	13127	VITROLLES
VOIRON	Mardi	38500	VOIRON
WASQUEHAL	Jeudi	59290	WASQUEHAL

Annexe 3

Liste des agences Carrefour Voyages Franchisés ne participant pas au programme de Fidélité Carrefour

NOM DE L'AGENCE	VILLE	CODE POSTAL
Carrefour Voyages	ANNEMASSE	74100
Limoge - Caméléon Voyages	BOISSEUIL	87220
GD Travel	BOURGOIN JALLIEU	38300
Cameleon Voyages	BRIVE LA GAILLARDE	19100
Cameleon Voyages	CARCASSONNE	11000
Carrefour Voyages	CHALLANS	85300
GD Travel	CRECHE SUR SAONE	71680
GD Travel	FRANCHEVILLE	61570
MARCO VOYAGES	MARTIGUES	13500
HIGH Tech Travel	PARIS LECOURBE	75015
Pareo Voyages	PERPIGNAN	66000
Keralan Voyages	PLOUZANE	29280
GD Travel	SALAISE	38150
Keralan Voyages	ST RENAN	29290
GD Travel	THONON LES BAINS	74200
GD Travel	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400

Annexe 4

Liste des magasins exclus du programme de Fidélité

ENSEIGNE	MAGASIN / VILLE	CODE POSTAL
Carrefour Express	VERNEUIL/AVRE Bois Francs (Center Parc)	74100
Carrefour Express	MORTON Bois aux Daims (Center Parc)	87220
Carrefour Express	CHAMOUILLE (Center Parc)	38300
Carrefour Express	CHAUMONT/THARON (Center Parc)	19100
Carrefour Express	HATTIGNY 3 forets (Center Parc)	11000
Carrefour Express	BEAUZIAC -CENT.PARCS (Center Parc)	85300